CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE
80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le 13 juillet 2022

Le Président
à
Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des établissements publics
affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

PÔLE CARRIÈRES/JURIDIQUE
Affaire suivie par : RUEL Marie-Odile
04 32 44 89 35
conseilstatutaire@cdg84.fr

Circulaire n°22-59
Objet : revalorisation du point d'indice

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Le décret n°2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation **augmente la valeur du point d'indice de 3,5 % avec effet rétroactif au 1er juillet 2022**.

La valeur annuelle du traitement afférent à **l'indice 100 majoré est portée à 5 820,04 €**. La valeur du point d'indice est portée de 4,68602 € à **4,85003 €.**

Le traitement brut mensuel minimum correspondant à l'indice majoré 352 est porté de 1 649,48 € à 1 707,21 €. En effet, l'indice minimum de traitement reste maintenu à l'indice majoré 352 puisque le décret n°2022-994 du 7 juillet 2022 n'a pas modifié l'article 8 du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985. En application de cet article, tout fonctionnaire occupant à temps complet un emploi doté d'un indice inférieur à l'indice majoré 352 perçoit le traitement afférent à cet indice.

Les traitements et soldes annuels correspondant à chacun des groupes hors échelle sont fixés comme suit :

Groupes	Chevrons		
	I	II	III
A	51 798,36	53 835,37	56 570,79
B	56 570,79	58 957,01	62 099,83
B bis	62 099,83	63 729,44	65 417,25
C	65 417,25	66 814,06	68 269,07
D	68 269,07	71 353,69	74 438,31
E	74 438,31	77 348,33	
F	80 200,15		
G	87 882,60		

Le Pôle Appui aux collectivités reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président

Maurice CHABERT